

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-195

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

En raison des journées du patrimoine et de la venue du bus « MAGICBUS » Place du Général de Gaulle le dimanche 17 septembre 2023,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur l'ensemble des emplacements situés le long du terre-plein du Kiosque sur parking face à la mairie-médiathèque, et ce, **le dimanche 17 septembre 2023 de 8h à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 04/09/2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 04/09/2023
Le Maire,
David CALCOEN

